



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230920-1

Séance du conseil municipal du 20 septembre 2023

- Date de convocation : 14 septembre 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de conseillers représentés : 4
- Nombre de votants : 17
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt septembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, JOUSSE Laëtitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, COME Gaëtan.

Etaient représentés : PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), RICHER Cécile (Pouvoir de vote donné à GEORGES Thierry), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne).

Etaient absentes excusées et non représentées : HAIES Dominique, JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : GRES Anne.

1 - Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Madame le maire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2023.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur du conseil municipal, madame le maire invite les conseillers présents le 3 juillet 2023 à approuver le procès-verbal.

Le procès-verbal du 3 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Anne GRES



Date d'affichage de la délibération : Le **22 SEP. 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230920-2

Séance du conseil municipal du 20 septembre 2023

- Date de convocation : 14 septembre 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de conseillers représentés : 4
- Nombre de votants : 17
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt septembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, COME Gaëtan.

Etaient représentés : PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), RICHER Cécile (Pouvoir de vote donné à GEORGES Thierry), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne).

Etaient absentes excusées et non représentées : HAIES Dominique, JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : GRES Anne.

2 - Aménagement urbain de la rue du Manoir : avenant n° 1 au marché de travaux

Monsieur LANGLOIS expose qu'au cours du chantier relatif à l'aménagement urbain de la rue du Manoir des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires ou ont été décidés.

C'est pourquoi, le marché de travaux doit faire l'objet d'un avenant n° 1 qui se détaille comme suit :

Lot unique : Terrassements, voiries et signalisation de police

Entreprise titulaire : COLAS France

Montant du marché initial : 157 538,40 Euros H.T

Montant de l'avenant n° 1 : + 6 892,09 Euros H.T

% d'écart introduit par l'avenant n° 1 : + 4,3 %

Nouveau montant du marché : 164 430,49 Euros H.T soit 197 316,59 Euros T.T.C

Cet avenant a également une incidence sur le délai d'exécution du marché :

Délai initial : 6 semaines.

Délai supplémentaire après avenant : 1 semaine

Le conseil est invité à autoriser madame le maire à signer cet avenant n° 1.

Entendu l'exposé préalable,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant n° 1 et autorise madame le maire ou son représentant à le signer.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Anne GRES



Date d'affichage de la délibération : Le **22 SEP. 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230920-3

Séance du conseil municipal du 20 septembre 2023

- Date de convocation : 14 septembre 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de conseillers représentés : 4
- Nombre de votants : 17
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt septembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Étaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, COME Gaëtan.

Étaient représentés : PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), RICHER Cécile (Pouvoir de vote donné à GEORGES Thierry), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne).

Étaient absentes excusées et non représentées : HAIES Dominique, JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : GRES Anne.

3 - Désignation d'un avocat pour assurer assistance et représentation de la Commune en qualité de partie civile dans le cadre d'une procédure pénale devant le tribunal judiciaire du Mans

Entendu l'exposé préalable de madame le maire,

Vu la procédure pénale initiée devant le tribunal judiciaire du Mans à la suite du dépôt de plainte par la Commune pour une infraction au code de l'urbanisme (n° d'affaire : 21028000111) ;

Considérant la nécessité de désigner un avocat pour défendre au mieux les intérêts de la Commune ;

Considérant qu'en application de l'article L.2512-5 8° d) du code de la commande publique les services juridiques de représentation légale d'un client par un avocat dans le cadre d'une procédure juridictionnelle, devant les autorités publiques [...] dans le cadre d'un mode alternatif de règlement des conflits peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Vu la proposition de convention d'honoraires de Maître GODARD Olivier, avocat au barreau du Mans (Cabinet des Jacobins sis 1, rue du 33^{ème} Mobiles 72 000 Le Mans) prévoyant une rémunération forfaitaire de 1 400 Euros H.T à laquelle il faut ajouter le droit de plaidoirie de 13 Euros non soumis à T.V.A ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne maître GODARD Olivier, avocat au barreau du mans, aux fins d'assurer assistance et représentation de la Commune de LAIGNE EN BELIN, en qualité de partie civile dans le cadre de la procédure pénale initiée devant le tribunal judiciaire du Mans ;

- Autorise madame le maire à signer la convention d'honoraires susmentionnée.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Anne GRES



Date d'affichage de la délibération : Le **22 SEP. 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230920-3

Séance du conseil municipal du 20 septembre 2023

- Date de convocation : 14 septembre 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de conseillers représentés : 4
- Nombre de votants : 17
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt septembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etaient présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, COME Gaëtan.

Etaient représentés : PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), RICHER Cécile (Pouvoir de vote donné à GEORGES Thierry), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne).

Etaient absentes excusées et non représentées : HAIES Dominique, JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : GRES Anne.

3 - Désignation d'un avocat pour assurer assistance et représentation de la Commune en qualité de partie civile dans le cadre d'une procédure pénale devant le tribunal judiciaire du Mans

Entendu l'exposé préalable de madame le maire,

Vu la procédure pénale initiée devant le tribunal judiciaire du Mans à la suite du dépôt de plainte par la Commune pour une infraction au code de l'urbanisme (n° d'affaire : 21028000111) ;

Considérant la nécessité de désigner un avocat pour défendre au mieux les intérêts de la Commune ;

Considérant qu'en application de l'article L.2512-5 8° d) du code de la commande publique les services juridiques de représentation légale d'un client par un avocat dans le cadre d'une procédure juridictionnelle, devant les autorités publiques [...] dans le cadre d'un mode alternatif de règlement des conflits peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Vu la proposition de convention d'honoraires de Maître GODARD Olivier, avocat au barreau du Mans (Cabinet des Jacobins sis 1, rue du 33^{ème} Mobiles 72 000 Le Mans) prévoyant une rémunération forfaitaire de 1 400 Euros H.T à laquelle il faut ajouter le droit de plaidoirie de 13 Euros non soumis à T.V.A ,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne maître GODARD Olivier, avocat au barreau du mans, aux fins d'assurer assistance et représentation de la Commune de LAIGNE EN BELIN, en qualité de partie civile dans le cadre de la procédure pénale initiée devant le tribunal judiciaire du Mans ;

- Autorise madame le maire à signer la convention d'honoraires susmentionnée.

Le maire,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Anne GRES



Date d'affichage de la délibération : Le **22 SEP. 2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil municipal n° 20230920-4

Séance du conseil municipal du 20 septembre 2023

- Date de convocation : 14 septembre 2023
- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de conseillers représentés : 4
- Nombre de votants : 17
- Quorum : 10

Vote

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le vingt septembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, maire.

Etai^ent présents : DUPONT Nathalie, FOUQUERAY Dominique, LANGLOIS Bruno, GRES Anne, GEORGES Thierry, BRUNEAU Claire, VACHER William, FOLLENFANT Dominique, BARTHES Renaud, JOUSSE Laetitia, POTTIER Nathalie, PICOULEAU Gaylord, COME Gaëtan.

Etai^ent représentés : PAUVERT Juana (Pouvoir de vote donné à DUPONT Nathalie), RICHER Cécile (Pouvoir de vote donné à GEORGES Thierry), GUITTET Karen (Pouvoir de vote donné à FOUQUERAY Dominique), DOBERT Sébastien (Pouvoir de vote donné à GRES Anne).

Etai^ent absentes excusées et non représentées : HAIES Dominique, JOUSSEAU Morgane.

Secrétaire de séance : GRES Anne.

4 - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Il est procédé à la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S) d'élimination des déchets transmis par la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

Le conseil municipal ne formule aucune observation.

Il prend acte dudit rapport.

Le maire,
Nathalie DUPONT



La secrétaire de séance,
Anne GRES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne Gres', written in a cursive style.

Date d'affichage de la délibération : Le **22 SEP. 2023**